Villeneuve d'Ascq
Une ville en mouvement

Gérard CAUDRON

Maire

Vice -Président de la Métropole Européenne de Lille

Nous, Maire de Villeneuve d'Ascq,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212-1, L2212-2, L2213-1 et L2213-2,
Vu l'article L113-2 du Code de la Voirie routière,

Considérant les travaux de génie civil pour la mise en place du système de vidéo protection municipal par l'entreprise COQUART et FILS, boulevard de Mons, rue du Pavé Bleu, rue Jules Guesde, boulevard de l'Ouest pour le compte de la Ville de VILLENEUVE D'ASCQ, il convient de prendre toutes dispositions pour en permettre leur réalisation et garantir la sécurité des usagers,

N° 2021- 28061

ARRETONS

Article 1.
A compter du 08 février 2021 et jusqu'au 10 avril 2021, la circulation des véhicules de toute nature se fera sur la voie de circulation restante au droit et à l'avancement des travaux :

- **Boulevard de Mons** giratoire à proximité de la rue du Pavé Bleu (pour l'implantation du système vidéo protection C133)
- **Boulevard de Mons** giratoire à proximité de la rue du Podium et rue de la Performance (pour l'implantation du système vidéo protection C135 et C 141)
- **Rue Jules Guesde** (pour l'implantation du système vidéo protection C138 et C139)
- **Boulevard de Mons, boulevard de l'Ouest** proximité Chemin de la Mare (pour l'implantation du système vidéo protection C 131)

Pour permettre à l'entreprise COQUART et FILS d'effectuer les travaux cités ci-dessus et sera réglementée par pilotage manuel ou par feux tricolores de chantier.

Hôtel de Ville - BP 80089 - 59652 Villeneuve d'Ascq Cedex
Tél. : 03 20 43 50 50
www.villeneuvedascq.fr

N° 2021- 28061

Article 2.
Durant cette période, la circulation des piétons et des personnes à mobilité réduite sera maintenue en permanence par un itinéraire de déviation sécurisé sur une largeur de 1,20 m minimum mis en place par l'entreprise, les cyclistes mettront pied à terre et emprunteront cet itinéraire de déviation sécurisé.

Article 3.
Durant cette période, il sera interdit de doubler, de stationner au droit des travaux, la vitesse sera limitée à 30 Km/h.

Article 4.
Les traversées se feront par demi-chaussée afin de ne pas interrompre la circulation.

Article 5.
La pose, l'entretien et l'éclairage de la signalisation temporaire de chantier se feront à la diligence et sous la responsabilité de l'entrepris COQUART et FILS 10 ter rue Wathieumetz 62130 SAINT MICHEL SUR TERNOISE
Pour une meilleure information des riverains, l'arrêté sera affiché sur les lieux d'intervention 48H avant le démarrage des travaux et l'entreprise COQUART et FILS joindra la police municipale au 03.20.34.34.34 qui pourra procéder au constat.

Article 6.
En cas d'emprise au sol, les demandeurs devront fournir à la ville copie de l'autorisation de permission de voirie délivrée par le propriétaire de la voie.

Article 7.
Les renseignements auprès des concessionnaires du sous-sol seront à obtenir par le demandeur et il lui appartiendra de faire les déclarations (DICT) et de se conformer au règlement de voirie en vigueur.

Article 8.
Tout stationnement sur la zone précitée sera considéré comme gênant (Art. 417-10 du Code de la route) et il pourra être procédé à la mise en fourrière des véhicules gênants par les autorités compétentes dans les conditions prévues par les articles R 325-12 et suivant du Code de la route.

Article 9.
Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification aux intéressés.

N° 2021- 28061

Article 10.
Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Lille et Monsieur le Commandant de Police de Villeneuve d'Ascq sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Président de Métropole Européenne de Lille,
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours de VILLENEUVE D'ASCQ,
- SDIS 59 Groupement Territorial 3 – Euro Parc Bat 4 – 1 rue de la Performance 59650 Villeneuve d'Ascq
- Monsieur le Directeur de TRANSPOLE à MARCQ-EN-BAROEUL,
- Monsieur le Directeur d'ESTERRA - Fort de Lezennes rue de Chanzy 59260 Lezennes
- Direction Départementale de la Sécurité Publique 171 boulevard de la Liberté 59000 LILLE,
- Police municipale de VILLENEUVE D'ASCQ,
- Entreprise COQUART et FILS 10 ter rue Wathieumetz 62130 SAINT MICHEL SUR TERNOISE.

Fait à VILLENEUVE D'ASCQ,
Le 21 janvier 2021
Le Maire,

Gérard CAUDRON.

MAIRIE DE VILLENEUVE D'ASCQ NORD

Affiché 29 JAN. 2021